

DÉCLARATION D'OUVERTURE DE M. GERMAIN BELZILE

Journal des débats de la Commission de la culture et de l'éducation
Version préliminaire
40e législature, 1re session
(début : 30 octobre 2012)

Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission.

Pour en savoir plus sur le Journal des débats et ses différentes versions

Le mercredi 21 août 2013 - Vol. 43 N° 46

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques »

La Présidente (Mme Vien) : Bonjour, M. Belzile. Bienvenue, M. Germain Belzile. Vous êtes de l'Institut d'économie appliquée aux HEC à Montréal. C'est bien ça? Vous êtes accompagné de... j'espère de bien dire votre nom, Vincent Geloso.

M. Geloso (Vincent) : Exactement. Vous l'avez bien eu.

La Présidente (Mme Vien) : Oui. Probablement que, quand c'est vous qui le dites, c'est plus chanté, votre... Vous êtes chargé de cours en économie aux HEC à Montréal également. Alors, merci, bienvenue, de... merci de vous être présenté ici et bienvenue. 10 minutes pour présenter l'essentiel de vos réflexions et ensuite s'en suivent des échanges avec les parlementaires.

Une voix : Parfait. Merci.

La Présidente (Mme Vien) : On vous écoute.

M. Bélanger (Guy) : Alors, nous n'avons pas de mémoire. Nous avons déjà contribué à une étude sur le sujet, et puis nous avons plutôt une communication pour vous.

Alors donc, mon nom est Germain Belzile, je suis économiste, je suis maître d'enseignement à HEC. J'enseigne entre autres l'économie des industries culturelles. J'ajouterais que je suis le seul non-artiste de ma famille. Alors, même si je suis économiste, je m'intéresse tout de même à la culture et aux arts, et mon collègue Vincent Geloso est aussi doctorant à la London School of Economics . Ça vaut... je pense que ça vaut la peine de le mentionner.

Tout d'abord, donc merci de l'invitation à témoigner à la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation. Bien qu'elle soit coûteuse pour nous, personne ne paie nos frais de déplacement, contrairement à la situation des nombreux groupes de pression bien organisés et contrairement à ce qui se passe au niveau des commissions fédérales aussi. Nous sommes heureux tout de même de répondre à votre demande.

D'entrée de jeux, nous pouvons dire que nous nous opposons à une réglementation du prix du livre neuf. Les raisons de notre position sont multiples. Trois raisons, en fait, ressortent et on va se partager ici la parole. Premièrement, je crois que nous prenons le parti de ceux qui lisent et non pas celui de certains commerçants du livre qui désirent améliorer leur position concurrentielle. Une évidence s'impose, et ça, c'est quelque chose qui va peut-être choquer les gens mais une réglementation du prix du livre neuf telle qu'elle semble envisagée vise la formation d'un cartel, et la Loi sur la concurrence du Canada est très claire à ce sujet. Alors, je vous lis l'article 45 de la loi fédérale sur la concurrence : «Complot, accord ou arrangement entre concurrents : Commet une infraction quiconque avec une personne qui est son concurrent à l'égard d'un produit complète ou conclut un accord ou un arrangement, soit pour fixer, maintenir, augmenter ou contrôler le prix de la fourniture du produit.» Alors, écoutez, il y a d'autres éléments, mais, ici, dès qu'on s'entend pour fixer un prix, c'est quelque chose qui est considéré comme illégal au Canada. Maintenant, c'est illégal dans le domaine de la construction, c'est illégal dans le domaine de l'essence. Évidemment, dans le domaine du livre, ce n'est pas différent. Maintenant, si une loi québécoise permettait de fixer le prix de livre ou de réglementer le prix du livre, ce qui revient à la même chose, ce ne serait plus illégal évidemment, mais je ne crois pas que ce serait plus légitime pour autant. Il faut être conscient donc qu'on est en train de faire quelque chose qui, normalement dans la société, n'est pas accepté et n'est pas considéré comme légitime.

M. Geloso (Vincent) : Il faut aussi comprendre qu'un des meilleurs exemples qu'il n'y a pas, justement de ces pratiques collusoires, c'est justement le cas de la France. Dès que le prix unique du livre est passé en France, les prix ont commencé à augmenter 25 % plus rapidement que l'inflation, et juste ça, c'est ça jusqu'en 1995.

Après, les éditeurs ont décidé de stabiliser les prix au niveau de l'inflation. Ils ont juste suivi le rythme général des prix. Donc, un peu ce qui s'est passé, c'est que tout le monde a augmenté les prix, on a fait le party sur le dos des lecteurs puis après on a laissé ça au niveau que c'était. Puis ici, le meilleur exemple, c'est de regarder ce qui se passait avant le prix unique du livre. Avant le prix unique du livre, les prix, en France, avaient augmenté seulement 5 % plus vite que l'inflation au lieu de 25 %. Donc, ça vous donne une idée d'à quel point les lecteurs ont été abusés par justement la position oligopolistique qu'il y avait dans l'industrie puis qui a été offerte par force de loi, et c'est aussi pour ça que, quand on regarde les sondages et les enquêtes européennes sur le sujet, la lecture en France diminue. Puis, dans cet élément-là, il y a quelque chose qu'il faut comprendre, c'est que, quand on augmente le prix de quelque chose, bien la consommation diminue. Le prix unique du livre va réduire les rabais, va donc conduire à une hausse des prix moyens, et, si le prix moyen augmente, les ventes vont diminuer. Ce n'est pas très sorcier. Mais, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il risque de diminuer par un pourcentage nettement plus important que celui qui va être l'augmentation de prix. Pour les nouveautés, généralement dans le cas des États-Unis ou de la Norvège, on estime qu'à peu près chaque

augmentation de 1 % s'accompagne à quelque part d'une diminution de 2 % à 3 % des ventes. Ça veut dire que si on devait augmenter demain le prix du livre de 5 %, c'était ça, l'effet sur la...

M. Geloso (Vincent) : ...dans le cas des États-Unis ou de la Norvège, on estime qu'à peu près chaque augmentation de 1 % s'accompagne... donc quelque part une diminution de 2 % à 3 % des ventes. Ça veut dire que, si on devait augmenter demain le prix du livre de 5 %, c'était ça l'effet sur la hausse, 5 % de hausse de prix, ce serait quelque part entre 10 % et 15 % des réductions de vente de livre. Ça, c'est pour vraiment les nouveautés, puis ça, ça exclut justement les livres que les gens doivent acheter obligatoirement ou parlons des livres scolaires qui sont souvent inclus dans les statistiques, tel que l'IRIS l'a fait d'une certaine manière récemment et aussi les livres religieux aussi qui ont une très forte... qui ont un effet contraire.

Et ce qu'il faut comprendre, c'est que ça, ça va justement... une hausse de prix va réduire la demande de livre, et cette demande de livre là va tomber sur la population québécoise qui est la plus socialement vulnérable, les moins instruits et les moins riches. Il faut considérer qu'au Québec il y a 25 % de la population, 26 % pour être plus précis, qui n'ont aucun diplôme contre 14 % en Ontario, 17 % dans le reste du Canada dans l'ensemble, on s'entend-u... on s'entend pour dire que le groupe qui va être affecté le plus par une hausse du prix du livre, ça va être pas les gens avec énormément d'éducation, ça risque d'être des gens qui sont déjà peu disposés à lire, et c'est au Québec on est déjà dans une situation plus précaire que dans les autres provinces.

Et ce qui va se passer, c'est que les gens qui sont déjà peu disposés à lire, vont changer leur consommation vers d'autres produits culturels. Alors, par exemple, au lieu d'acheter du Kim Thúy, ils vont acheter Céline Dion, au lieu d'acheter du Michel Tremblay, ils vont acheter du Lady Gaga, fondamentalement, c'est ça qui va se passer. La culture québécoise ne s'en portera pas le mieux pour autant. Germain.

M. Belzile (Germain) : Maintenant, un point qui ressort beaucoup des interventions autour du débat, c'est qu'une telle politique serait la bouée de sauvetage des librairies indépendantes et, selon beaucoup de personnes, les librairies indépendantes sont les garantes de la bibliodiversité du monde littéraire. Nous avons beaucoup de difficultés à croire ça, et ça, pour plusieurs raisons. Dans le monde anglo-saxon, l'offre de titre différent n'a jamais été aussi variée, nombreuse qu'aujourd'hui. Sur Amazon, on trouve plus de 1 million de titres différents. Les petites librairies sont de moins en moins nombreuses aux États-Unis aussi, mais la diversité, la disponibilité des livres n'ont jamais été aussi grandes.

J'ajouterais aussi que le numérique qui... et on voit difficilement comment, avec la présence de plus en plus importante du numérique, comment les petites librairies indépendantes vont être à l'écart, à l'écart de ça, mais, avec le numérique, on ressort même des livres qui étaient disparus de la circulation, il m'est impossible d'obtenir des livres qui étaient... qui ont été mis au pilon ou qui étaient épuisés.

Maintenant, le monde du livre, comme d'autres secteurs, vit et vivra de bouleversements. Tout comme les discaires et les boutiques vidéo sont beaucoup moins nombreux que par le passé, les libraires subissent des pressions provenant des modifications dans les façons de consommer le livre. Aux États-Unis, le livre numérique est sur le point de surpasser le «hardback», donc le

livre à couverture rigide. La croissance aux États-Unis de la lecture des livres électronique se fait à plus de 100 % par année d'augmentation. Et, nous, on a un retard là-dedans, on a retard pour toutes sortes de raisons, c'est relié au modèle d'affaires, mais n'allez pas croire qu'on est isolés de ça, au contraire. Et pour cette raison-là on pense que c'est un peu un combat d'arrière-garde que d'essayer de protéger les petits libraires.

Ajoutons que les sites des distributeurs donnent des conseils en fonction des habitudes de lecture des lecteurs et ajoutons que, sur le site d'Amazon, par exemple, il est possible d'avoir des critiques de n'importe quel livre, ce qu'un libraire ne peut pas faire. Un libraire peut peut-être conseiller les quelques centaines livres qu'il a lus, mais il ne peut pas donner des conseils sur 10 000 livres, 15 000 livres, 50 000 livres, par exemple.

Et je crois que, tout comme les gens se sont adaptés aux changements et qu'il se vend de moins en moins de disques, il n'y a à peu près plus de disquaire aujourd'hui, bien, de la même façon, les gens s'adaptent à des changements, à des changements technologiques et... bien, c'est ça, nous croyons donc que c'est un combat d'arrière-garde. Maintenant, est-ce que les libraires indépendants vont continuer à vivre? Bien sûr, tout comme il existe encore des disquaires indépendants, ils devront cependant se bâtir une niche et ils vont être obligés de continuer à offrir des services et peut-être un entretient aussi qu'on ne trouve pas ailleurs. Mais le secteur des petites librairies n'est pas un secteur qui est promis à non seulement une expansion, mais même à un maintien tout simplement parce que les gens changent leurs façons de consommer.

Maintenant, tout comme il y a toujours des bouchers indépendants qui vivent en raison du service particulier qu'ils offrent, qui n'est pas disponible dans une grande surface, mais les petits libraires vont continuer à vivre aussi, mais ils vont vivre parce qu'ils offrent quelque chose d'intéressant, pas parce qu'on les protège à l'aide d'une loi.

Alors, en conclusion, tout comme on n'oblige pas tout le monde à payer les prix des boucheries fines quand ils achètent de la viande, mais, de grâce, n'obligeons pas les lecteurs à payer plus pour...

M. Belzile (Germain) : ...offrent quelque chose d'intéressant, pas parce qu'on les protège à l'aide d'une loi.

Alors, en conclusion, tout comme on n'oblige pas tout le monde à payer les prix des boucheries fines quand ils achètent de la viande, bien, de grâce, n'obligeons pas les lecteurs à payer plus pour leurs livres et laissons les consommateurs qui sont sensibles au prix acheter à fort rabais et laissons les gens qui sont mordus de livres et qui cherchent des livres qui ne sont pas disponibles dans les grandes surfaces continuer à fréquenter les librairies.

Et donc, je pense qu'une des grandes questions qui se posent ici — puis je vais terminer là-dessus — c'est : Qu'est-ce qui nous intéresse ici? Est-ce que c'est de promouvoir la culture et la lecture ou est-ce que c'est promouvoir les intérêts d'un groupe de marchands, un groupe de gens qui ont quelque chose à vendre? Alors, merci.

La Présidente (Mme Vien) : Messieurs, je vous remercie, on vous remercie. Sans plus tarder, je cède la parole au ministre de la Culture et des Communications.

M. Kotto : Messieurs, bonjour. Merci d'être là, merci d'avoir accepté, au prix de vos propres sous, de venir ici partager vos réflexions, votre vision sur la question qui nous occupe ici aujourd'hui. Toutes les perspectives entourant cet enjeu de lecture... entourant cet enjeu sont enrichissantes, éclairantes. Mais, pour nous situer un peu, et pour me situer moi-même, je souhaiterais savoir si vous avez suivi les négociations récentes, qui ne sont pas encore terminées, entourant l'entente de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne. Avez-vous une position relative à l'inclusion ou à l'exclusion du volet culturel dans ces négociations-là?

M. Belzile (Germain) : Bien, écoutez, n'importe quoi... Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'industrie du livre est une industrie incroyablement dynamique sur le plan international. Et, si ça permet l'inclusion dans le marché québécois de davantage de livres qui viennent de l'étranger, c'est tout à fait à valoriser, surtout que, quand on regarde, prix pour prix, les livres qu'on pourrait acheter...

Je vais vous donner un exemple, celui-là, que j'ai acheté moi-même, c'est un livre qui s'appelle Rome's Last Citizen, qui est une magnifique biographie d'un sénateur romain, Cato, vraiment incroyable sénateur de la fin de la République romaine. Je l'ai acheté ici, au Indigo à Montréal, pour 32 \$. Il est vendable aux États-Unis pour 12 \$ US. Je ne verrais pas de problème... Puis, en plus, je sais qu'en Grande-Bretagne, il se vend à peu près à 13 £, donc un petit peu moins que le prix québécois.

Définitivement, si on pouvait augmenter des importations de livres qui viennent d'endroits moins chers, ça augmenterait justement la diversité culturelle puis ça augmenterait surtout les titres en anglais pour des lecteurs très spécialisés qui cherchent à avoir des livres sur des sujets qui sont justement en anglais. Puis les livres les plus populaires, d'habitude, comme par exemple les Harry Potter ou tous les best-sellers, deviennent rapidement traduits dans la langue française. Donc, il n'y a même pas... il n'y a pas une menace tant que ça pour la langue française de... plus de libre-échange puis plus d'accès à la culture, et justement de réduire les prix par les forces d'avoir des marchés plus grands.

M. Kotto : Vous me corrigerez, je voulais juste préciser. Ma question est de savoir si vous avez une position claire, à savoir si on défend une exception culturelle ou si on laisse aller ce volet dans les ententes économiques qui pourraient être négociées. La question s'est posée dans le cas de la convention... des débats entourant la convention sur la diversité culturelle, adoptée par l'UNESCO. Et aujourd'hui, à une autre échelle, la question se pose dans le projet d'entente avec... entre le Canada et l'Union européenne. Je voulais juste savoir, votre position sur cette question-là. Est-ce que vous êtes pour ou contre l'exception culturelle.

M. Belzile (Germain) : Écoutez, je... Évidemment, nous ne nous sommes pas consultés avant, parce que c'est un peu, peut-être, en dehors du sujet strict de réglementation du prix du livre. Je ne crois pas qu'on doive avoir peur de la mondialisation au niveau de la culture. Nous vivons dans une culture extrêmement mondialisée, mais ça veut dire que nous profitons de la culture de partout dans le monde. Et on ne doit pas avoir peur de ça. Nous lisons en français John Irving,

nous lisons en français plein d'auteurs de partout dans le monde. Et je pense que c'est une richesse culturelle. Et je pense qu'il faut faire la promotion de notre culture, mais je pense surtout qu'il faut être le plus ouvert possible à la culture de partout dans le monde. Alors, moi, je vous dirais que, d'entrée de jeu, je ne serais pas tellement en faveur d'un protectionisme culturel, si c'est ce que vous...

M. Kotto : Voilà, exactement. C'est ce que je voulais entendre. Donc, ça me permet de...

M. Belzile (Germain) : ...qu'il faut être le plus ouvert possible à la culture de partout dans le monde. Alors, moi, je vous dirais que d'entrée de jeu je ne serais pas tellement en faveur d'un protectionnisme culturel. Si c'est ce que vous...

M. Kotto : Voilà! Exactement. C'est ce que je voulais entendre. Donc, ça me permet de vous lire avec clarté, ce n'est pas une critique. Ma posture est totalement objective ici, mais c'est juste pour savoir où vous vous situez dans... sur l'échiquier idéologique, je dirais.

Vous savez que la convention sur la diversité des... et la promotion des expressions culturelles est une convention qui a été, en fait — et je le dis en toute humilité — l'œuvre du Québec, parce que nous comptons pour 2 % de la population en Amérique du Nord, 2 % de parlant français, et que la question identitaire en est une de fondamentale et que les efforts au... tous partis confondus, depuis des lustres au Québec, les efforts investis pour la protection de cette identité sont pléthores dans toute leur déclinaison depuis toujours.

Ici, aujourd'hui, on est en train de débattre d'une proposition qui viendrait, selon le milieu de l'industrie du livre, atténuer la glissade dramatique du réseau des librairies du Québec, qui, cela soit dit en passant, assure un service qu'on ne retrouve nulle part ailleurs sur le marché. Ce sont des hommes et des femmes doués d'une expertise qui participent à la promotion du livre et donc à la culture et au renforcement de l'identité, compte tenu du fait que cette promotion contribue d'une manière, une autre, toutes espèces de milieux confondus, je parle des grands centres, des régions éloignées ou proches, cette expertise, s'il advenait qu'elle se perde en chemin, c'est une portion substantielle d'un mur de notre identité qui en souffrirait à terme. Est-ce que vous êtes conscients de ça?

M. Geloso (Vincent) : Écoutez, moi, j'ai une réponse, premièrement, une réponse d'ordre général sur l'esprit de notre commentaire. Il faut comprendre qu'une culture, ça respire à l'air libre. Si on la régleme, on empêche la découverte de nouvelles identités, la métamorphose de qu'est-ce qui nous définit comme peuple, puis dans lequel les individus peuvent se reconnaître justement en ayant une multitude de choix dans lesquels ils se reconnaissent et peuvent justement se métamorphoser. Puis quand on la... on tue notre culture en la régimentant par des bureaucrates et des entrepreneurs politiques. Le lobby d'avoir un prix unique du livre, c'est un lobby pour sauver... une mesure qui ne va pas réussir. D'ailleurs, on le voit, le déclin des petites librairies est commun à tous les pays occidentaux, ce n'est pas un prix unique qui va le renverser. Mais c'est surtout un avantage pour quelques personnes qui, eux, en mettant un beau voile sur leur proposition, fondamentalement vont bloquer l'accès à la culture à des gens qui sont déjà peu disposés à lire. Les gens qui sont les plus éduqués, les gens qui veulent lire énormément, maintenant, qui ont des goûts très, très, très raffinés, qui sont des piques de niches, vont trouver

des manières d'accéder à leurs livres, et c'est ce marché-là que les petits libraires, si, au lieu d'être des entrepreneurs politiques et des entrepreneurs de marché, essaieraient de satisfaire et de satier.

Maintenant, si on veut vraiment une culture qui respire, c'est justement de permettre le plus de place à la concurrence. Le prix unique du livre, ce que ça va faire, c'est que ça va bloquer, comme je le dis, le marché, l'accès aux livres à des gens qui sont déjà peu disposés à lire. Puis des gens comme moi qui lisent... Je lis 40 livres par année à peu près, je n'arrête pas de lire, j'ai 4 000 livres dans ma bibliothèque, je n'arrête pas d'acheter, je suis un malade de ça. Moi, si on m'augmente le prix du livre, je vais juste l'acheter ailleurs. Ça ne va même pas sauver les petites librairies. Ça fait qu'il faut partir d'un postulat basé aussi sur un constat que la culture, ça ne se régleme pas.

M. Kotto : Mais la culture, ça se protège. C'est le cas du Québec, n'eut été de ce réflexe, depuis des générations, il est possible que l'acculturation ait grugé le collectif québécois. On a un sociologue à côté de nous, il peut nous élaborer cela. Mais je n'ai pas beaucoup de temps, j'irai un peu plus loin sur... dans cette voie.

Pensez-vous sérieusement que — et on est dans des hypothèses, là — régler le prix plancher du livre neuf, physique ou numérique, pendant...

M. Kotto : ...pensez-vous sérieusement que — et on est dans des hypothèses, là — régler le prix plancher du livre neuf, physique ou numérique, pendant neuf mois, en contenant les variations d'escompte à l'intérieur de 10 %, pourrait tuer l'industrie du livre?

M. Geloso (Vincent) : Va réduire les ventes pour des gens qui sont déjà peu disposés à lire, ceux qui achètent chez Wal-Mart, ceux qui achètent chez Costco. Puis j'aimerais ça qu'on arrête aussi... j'ai entendu, des fois, dans les médias, des commentaires sur les livres qui sont vendus dans les Costco puis les Wal-Mart. Chez Wal-Mart, se vend L'histoire du Québec pour les nuls par Éric Bédard, la biographie d'Abraham Lincoln écrite par Doris Keating, l'histoire des religions du monde, une biographie des rois de France. Donc, ce n'est pas... la culture ne va pas être endommagée, de rendre, justement, ces livres-là accessibles à des prix modiques à des gens qui sont déjà... qui sont normalement peu intéressés par la lecture. On peut parler de protéger notre culture, puis je suis d'accord avec ça, mais protéger notre culture en la rendant... en la bloquant à un groupe de gens qui sont... qui ne l'ont pas déjà — rappelons qu'un quart des Québécois n'a aucun diplôme, ce qui est moins que partout au Canada — clairement, ce n'est pas une politique qui, justement, protège notre culture. À toutes fins pratiques, ça l'élitise un petit peu.

M. Belzile (Germain) : Je voudrais juste, peut-être, ajouter un petit point là-dessus. Les Québécois dépensent en moyenne 81 \$... les adultes, 81 \$ par année en livres, on n'est pas des grands lecteurs. Et je pense que toute politique qui fait monter le prix du livre par rapport à celui qu'on aurait pu avoir, c'est une politique qui n'est pas positive. Et je pense qu'il faut revenir à la question fondamentale : Qu'est-ce qu'on veut défendre ici? Est-ce que c'est la lecture ou est-ce que c'est des producteurs? Et moi, je me... je pense que nous nous rangeons résolument du côté des consommateurs de la lecture, de ceux qui veulent pratiquer la culture et non pas de ceux qui

veulent la produire. Mais la raison, d'ailleurs, pour laquelle il se vend des livres, ce n'est pas pour les producteurs, c'est pour les gens qui lisent. C'est eux qu'on doit garder en tête en premier.

M. Kotto : Oui, mais on peut avoir un regard holistique sur la question, à la fois défendre ceux qui sont moins enclins à lire, ceux qui sont issus de milieux démunis, et aussi ceux qui font la promotion par leur expertise, puisqu'on parle d'un volet spécifique de la chaîne du livre au Québec, les librairies traditionnelles, fragilisées en l'occurrence.

Je vous poserais une autre question. Elle est simple et brutale. Est-ce qu'il faut laisser mourir les librairies indépendantes?

M. Belzile (Germain) : Je ne crois pas qu'elles vont mourir, je crois qu'il va y en avoir moins, tout comme il y a moins de producteurs dans toutes sortes de domaines aujourd'hui par rapport à il y a 50 ans. Il y a moins de petites boucheries, il y a moins de disquaires, les disquaires devraient être disparus. Les gens n'écoutent pas moins de musique, les gens se fournissent en musique sur le... au magasin iTunes ou dans les grandes chaînes. Je pense que la musique se porte bien au Québec. Et je pense que c'est ça qu'il faut regarder avant tout, je pense que ce n'est pas l'intérêt d'un groupe bien particulier qu'il faut examiner.

Maintenant, les petits libraires, ils vont continuer à exister, mais seulement s'ils sont capables de trouver un modèle d'affaires, seulement s'ils sont capables de trouver une niche qui va faire en sorte que les gens veulent acheter chez eux plutôt que d'acheter ailleurs. Et, s'ils sont débrouillards, s'ils peuvent le faire, bien, moi, je suis certain que des librairies, comme par exemple, à Montréal, Olivieri, Zone libre, à Québec, Pantoute, vont continuer à vivre, seront ici encore dans longtemps, vont survivre. Maintenant, est-ce qu'il y a de la place pour autant de librairies que dans le passé? Je suis sûr que non, tout simplement parce que les gens consomment autrement maintenant. Et je pense que c'est un combat d'arrière-garde. Je pense que, même si on passe cette loi-là, le déclin des petites librairies va continuer au Québec.

M. Kotto : Merci.

La Présidente (Mme Vien) : Le député de Bonaventure.

M. Roy : Merci, Mme la Présidente. Bonjour, messieurs, c'est très intéressant. J'ai eu un de mes anciens profs qui disait : Le maximum d'intégration à l'économie internationale amène un maximum de désintégration des économies locales, O.K.? Et de ne pas réglementer ou, à tout le moins, agir peut amener, je dirais, des conditions très difficiles pour les libraires mais faciliter Amazon. Donc, a des choix, quand même, politiques à faire, et là, c'est l'objet de notre discussion. Et est-ce qu'on prêts à perdre aussi l'expertise des libraires? Est-ce que... Puis, tu sais, on peut aller dans des questions plus fondamentales. Qu'est-ce que la culture? À quoi ça sert? Est-ce que c'est une marchandise que l'on consomme comme des beignes, ou je ne sais pas quoi, ou c'est quelque chose qui transcende l'aspect de consommation puis qui permet à une nation de se projeter dans le futur? C'est un moteur... Puis je ne veux pas rentrer dans un discours anthropologique, mais la fonction de la culture, c'est de nous adapter au monde qui nous entoure, aux défis, à faire émerger des idées nouvelles, etc. Je ne rentrerai pas dans le détail...

M. Roy : ...c'est un moteur. Puis je ne veux pas rentrer dans un discours anthropologique, mais la fonction de la culture, c'est de nous adapter au monde qui nous entoure, aux défis. et à faire émerger des idées nouvelles, etc. Je n'entrerai pas dans le détail.

Mais j'aimerais vous entendre sur ça, entre autres sur le maximum d'intégration. Vous me dites : Il ne faut pas être contre la mondialisation, bien il faut faire attention aussi. On voit ça quand Wal-Mart s'installe en quelque part, là, c'est tous les petits magasins qui meurent aux alentours. Puis l'argent s'en va où? Elle ne s'en vient pas chez le marchand ou le... qui va prendre son argent qu'il fait puis qui va aller se faire couper les cheveux chez la coiffeuse ou... Vous comprenez ce que je veux dire. Donc, il y a quand même un point d'équilibre qui est important, puis il faut quand même protéger certains secteurs d'activité de notre société, là.

M. Belzile (Germain) : Moi, je répondrais : Allez-vous faire la même chose pour les quincailleries? Les quincailleries de quartier sont beaucoup moins nombreuses qu'elle l'était parce que les gens se fournissent maintenant chez Home Dépôt ou Réno-Dépôt ou autres. Les méthodes ou... les méthodes de... Consommation, vous savez, ce n'est pas un terme qui est méchant, hein, qui est sale, hein? Mais les méthodes par lesquelles les gens ont accès à la culture, on peut appeler ça la consommation ou appeler ça autre chose, ça change, tout comme les moyens d'accès à toutes sortes de choses changent dans notre société. Et je ne pense pas qu'en rendant moins intéressant l'achat de lecture à certains endroits qu'on va promouvoir la culture tout court. La culture québécoise, elle rayonne en dehors du Québec, et je ne crois pas que ce soit par la réglementation que... ou que ce soit à cause de la réglementation que les succès du Cirque du Soleil, de Céline Dion, de Michel Tremblay, ou autres, soient là. Je pense que ce sont des gens qui ont... qui sont des entrepreneurs, des promoteurs, des créateurs de culture, et je ne crois pas que ça ait quoi que ce soit avec... à voir avec la question de protéger des groupes de producteurs sur place.

Maintenant, la question de l'expertise ou de la soi-disant expertise des libraires. Évidemment, vous pouvez aller voir votre libraire puis, si vous allez dans une librairie où il y a un bon libraire, il a lu beaucoup de livres. Mais, entre nous, il y a plein de gens qui ne sont pas libraires, qui ont lu beaucoup de livres aussi. Et de plus en plus, avec les moyens... avec l'Internet, avec les moyens modernes de communication, cette expertise-là, elle est disponible sans passer par les libraires. Moi, quand je vais sur... quand je veux en savoir plus sur un livre, je vais sur Amazon et, sur Amazon, je vais avoir 50 critiques différentes d'un livre, je vais avoir des liens sur des critiques dans les journaux, et bon, tu sais.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup, M. Belzile. J'ai déjà dépassé un peu le temps de nos collègues du gouvernement, alors je cède la parole maintenant à la députée de Laporte.

Mme Ménard : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour, messieurs. Alors, vous avez... vous tenez des propos très intéressants. Il y a... Vous avez parlé, en début de votre plaidoyer, le nombre de lecteurs en France qui diminuait. Vous avez noté cette diminution-là depuis quand? Et est-ce que vous ne l'attribuez pas à l'économie actuelle?

M. Geloso (Vincent) : Non, parce que les données de la maison... des quelques maisons de sondage qui justement documentaient ça passaient le début du déclin avant la récession. Donc, non, il n'y a pas un lien avec la crise nécessairement. Il y avait une tendance de long terme alors. Surtout qu'on remarque l'effet s'est passé, l'effet contraire s'est passé en Angleterre où le prix unique du livre a été aboli en 1995. Il y a une légère augmentation, dans les dernières années, de la lecture chez les Britanniques.

Mme Ménard : O.K. Et, comme vous savez, il y a quand même certaines législations un peu partout dans le monde qui ont mis en place la réglementation du prix du livre et c'est quand même une mesure louable, là, pour eux. Alors, quels sont vos commentaires sur... Ça se fait là actuellement ailleurs.

M. Belzile (Germain) : Écoutez, je ne crois pas que ce soit parce que, dans certains pays, on le fait qu'il faille le faire. Je pense que, de façon générale, dans le marché politique, dans l'arène politique, les producteurs ont un avantage sur les consommateurs. Il y a un sondage relativement récent qui a été publié sur justement la question de réglementation du livre au Québec et c'est assez clair que la majorité des Québécois ne sont pas en faveur, sont contre en fait. Maintenant, il est possible qu'il y ait une loi sur la réglementation du prix du livre. Je ne suis pas fou, là, je ne suis pas... Je ne crois pas que nous, on va nécessairement changer les choses seulement par notre intervention. Ceci étant dit, dans le marché ou dans l'arène politique, les producteurs sont beaucoup plus capables de s'organiser pour faire du lobbying et pour obtenir des choses que les consommateurs qui, eux, ne sont pas organisés, et ça explique pourquoi, de façon générale, les producteurs agricoles obtiennent des avantages au détriment des consommateurs de produits agricoles qui paient plus cher, là, ça explique...

M. Belzile (Germain) : ...choses que les consommateurs qui, eux, ne sont pas organisés, et ça explique pourquoi, de façon générale, les producteurs agricoles obtiennent des avantages au détriment des consommateurs de produits agricoles qui paient plus cher, là. Ça explique pourquoi dans... les producteurs réussissent à obtenir des tarifs douaniers, par exemple, qui vont faire monter tous les prix, et les consommateurs vont payer plus cher.

Alors, je pense qu'il y a tout simplement dans l'arène politique un avantage naturel pour les producteurs qui peuvent obtenir des avantages comme ça pour réduire la concurrence.

Mme Ménard : Vous savez, vous avez mentionné tantôt que le nombre de librairies va continuer à fermer, il va y avoir encore des fermetures, et, d'après vous, est-ce que c'est le numérique qui s'en vient remplacer le livre papier? Vous avez l'air convaincu, là, quand vous dites ça. J'aimerais vous entendre là-dessus.

M. Belzile (Germain) : Moi, je ne crois pas que le livre papier va disparaître pour un bon moment, mais la part de marché du papier est amenée à diminuer. Dans le monde francophone, on a un problème qui a été mentionné par les gens qui sont venus avant, il n'y a souvent pas beaucoup de différence entre le prix de vente du numérique et du livre papier. Chez l'éditeur français, par exemple, quand on se donne la peine d'essayer d'aller acheter sur un site Web d'une maison d'édition française, par exemple, il n'y a souvent pas de différence ou très, très peu de différence, 5 % de différence peut-être, entre la version papier puis la version numérique.

Dans le monde anglo-saxon, il y a souvent une différence beaucoup plus importante. Je pense que le modèle d'affaires aussi, chez les éditeurs francophones, pour le numérique n'est pas à point, c'est très compliqué. Ma belle-mère, qui a 90 ans, par exemple, elle ne peut pas aller sur un site Web acheter un livre et le faire passer par un logiciel Adobe, etc. Le modèle d'affaire d'Amazon, c'est très simple, hein, vous pesez sur «acheter» et puis c'est sur votre liseuse automatiquement.

Alors, je pense qu'il y a des raisons pour le retard numérique du monde francophone, et du Québec en particulier, mais je pense que l'avenir est prometteur pour le numérique, et ça, c'est quelque chose qui va coïncider, à long terme, tous les vendeurs de livres papier, y compris les petits libraires.

Mme Ménard : Est-ce que vous êtes d'accord avec le pourcentage que vous avez entendu probablement, là, qui s'est dit dans le livre numérique? Est-ce que vous êtes d'accord avec le pourcentage qui a été mentionné, qu'on serait à environ une moyenne de 5 %? Est-ce que vous avez regardé ça ou...

M. Belzile (Germain) : Ici, c'est tout petit, ça, il n'y a aucun doute. Maintenant, dans le monde anglo-saxon, aux Etats-Unis, le numérique va dépasser, dans les prochaines années, le papier, ça, il n'y a aucun doute, là. D'ailleurs, cette année, en 2013, le numérique va dépasser les livres à couverture rigide, pas les livres moins chers, là, ça, ça va prendre un petit moment encore. Mais, les livres à couverture rigide, c'est cette année que ça se fait le dépassement.

Mme Ménard : Bien, je vous remercie beaucoup, monsieur. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup, Mme la députée de Laporte. Mme la députée de Montarville.

Mme Roy (Montarville) : Oui. Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour, messieurs. Merci d'être ici. J'ai pris des notes. Parce que vous n'aviez pas de papier, donc j'ai pris des notes. Et, d'entrée de jeu, vous avez parlé du fait — et c'est l'avocate en moi qui a réagi — du fait que, si cette réglementation passait, si elle passait, et qu'elle ferait en sorte qu'on éliminerait les très gros rabais qu'on connaît chez certains gros commerçants, cette mesure équivaldrait à du cartel. Pouvez-vous élaborer?

M. Belzile (Germain) : Écoutez, un cartel, c'est une tentative par des producteurs de fixer le prix de ce qu'ils vendent, et c'est comme ça que la loi définit un cartel. Et, si le législateur fixe le prix ou fixe les rabais maximums, il fait exactement ce qui serait interdit à des producteurs de faire par eux-mêmes, en s'associant, par exemple, pour s'entendre sur les rabais maximums. Si les producteurs s'entendaient sur un rabais maximum, ils seraient sujets à des poursuites criminelles, et la loi est très claire, l'article 45 dit : 14 ans de prison, 25 millions d'amende maximum pour ça. C'est un acte criminel. Et on poursuit les producteurs d'essence ou les vendeurs d'essence quand ils le font. Devant la commission Charbonneau, on le voit, il y a des gens qui vont sans doute être poursuivis parce qu'ils se sont entendus pour fixer des prix, mais ce n'est pas différent dans d'autres secteurs, le secteur du livre aussi. Et c'est pour ça que je disais tout à l'heure qu'évidemment une loi ferait que ce ne serait pas un acte criminel, ce serait même obligatoire de

le faire, mais je ne crois pas que ça rendrait cette action-là légitime pour autant. Si on pense qu'un cartel, ce n'est pas légitime, bien ce ne serait pas plus légitime de fixer des prix dans le domaine... avec une loi.

Mme Roy (Montarville) : Et, si je comprends bien le cœur de votre intervention, c'est qu'il y a des lois du marché qui s'appliquent et que malheureusement certaines librairies indépendantes en seront victimes dans la mesure où elles ne peuvent s'adapter aux lois du marché, que ce n'est pas nécessairement la faute des grandes surfaces qui vendent avec de gros rabais?

M. Belzile (Germain) : Tout à fait. Écoutez, j'ai mentionné tantôt les boucheries, j'ai mentionné les disquaires. Il y a un petit moment, on allait acheter nos microsillons et puis ensuite nos CD chez les disquaires...

M. Belzile (Germain) : ...écoutez, j'ai mentionné tantôt les boucheries, j'ai mentionné les disquaires. Il y a un petit moment, on allait acheter nos microsillons et puis ensuite nos CD chez les disquaires. Mais j'ai sondé les étudiants ce matin — je donnais un cours de MBA ce matin — je leur ai demandé : Combien d'entre vous achetez encore des CD? Ils sont partis à rire. Personne n'achète de CD, ils achètent tous maintenant sur iTunes ou quelque chose d'équivalent. Les façons de consommer changent, et je pense que le problème majeur des petits libraires, c'est ça. Et je pense qu'ils cherchent une bouée de sauvetage, puis la bouée de sauvetage, c'est de rendre l'achat de livres dans les grandes surfaces moins intéressant. Mais je pense que ce n'est qu'une bouée de sauvetage temporaire, et je pense que ça va se faire au détriment de la lecture, surtout chez les gens les plus vulnérables.

Évidemment, quelqu'un... prenons Mathieu Bock-Côté, par exemple, je suis certain qu'il achète ses livres dans une librairie et puis en plus il doit s'en acheter pour des milliers de dollars par année, lui ne sera pas touché par ça. Mais les gens qui, sur un coup de tête, chez Costco, passent devant les livres et voient la dernière biographie de Ginette Reno, puis ils disent : Tiens, je vais l'acheter, bien, je pense que ces gens-là ils ne se déplaceront pas, de toute façon, dans une petite librairie pour acheter un livre. Et je pense que c'est ces gens-là avant tout qui vont être touchés. Si le livre est 25 \$ plutôt qu'être 17,95 \$, il y a des chances qu'ils passent à côté puis qu'ils achètent autre chose.

M. Geloso (Vincent) : Puis juste une chose, Germain, sur l'ampleur des rabais. Écoutez, je donne l'exemple de ce livre-là ici, j'ai été voir tantôt, c'est ce que je lis dernièrement, aux États-Unis, ce livre-là peut se vendre chez Costco. C'est une biographie d'un sénateur romain, là, je vous le rappelle, ce n'est pas un sujet vraiment «hot», là.

Mme Roy (Montarville) : C'est-à-dire, ce n'est pas léger. Ce n'est pas léger.

M. Geloso (Vincent) : Ce n'est pas une lecture légère. Le rabais moyen aux États-Unis sur ce livre-là, là, c'est entre 30 % puis 50 %. Ici, là, on m'a dit : 29,99 \$ aux États-Unis, 32 \$ au Canada. Là, on parle 30 % à 50 % de rabais, puis ça ne fait même pas un an que c'est sorti, ça. Je veux dire, c'est gigantesque que les rabais sur des sujets comme ça peut se vendre chez Costco. O.K., donc je vous dis, là, c'est quelque chose, c'est rendre accessible des morceaux de culture à des gens qui sont déjà peu enclins à le rendre, puis à des prix vraiment très modiques. Je pense

que ça, c'est le point le plus important de la défense de notre culture, c'est de la rendre accessible à tous au plus bas prix possible.

Mme Roy (Montarville) : Messieurs, je vous remercie beaucoup.

La Présidente (Mme Vien) : Messieurs, merci beaucoup. C'est avec vous qu'on termine notre journée d'auditions. Je vous souhaite un bon retour. Merci encore de vous être déplacés. À vous tous aussi à l'arrière, merci.

Chers collègues, bonne soirée. Et on reprend nos travaux lundi le 26 août à 14 heures.entre les deux législations de manière à ne pas fragiliser l'une ou l'autre, le cas échéant. Merci.